



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 16 juin 2020

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Eric MAJORCZYK ; Nadine DARCO.

Excusés : Marjorie DEFRETIN donne pouvoir à Maryse PAYEN ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI donne pouvoir à Alain GAUSIN.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth ATMEARE a été nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2020

Le procès-verbal de séance du 10 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS

1. **Compte de gestion 2019**

Considérant que toutes les opérations financières 2019 ont été justifiées, et que l'identité des valeurs entre le compte administratif établi par le Maire et le compte de gestion présenté par le Trésorier sont conformes, le compte de gestion 2019 a été adopté à l'unanimité. => Adoptée à l'unanimité.

2. **Compte administratif 2019**

Réalisations 2019	Section	Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	1 290 906.67 €	1 519 960.39 €
	Investissement	337 653.98 €	274 680.22 €
Reports N-1	Fonctionnement		1 €
	Investissement	146 875.71 €	
Reste à réaliser à reporter	Investissement	19 630 €	63 970 €
Résultat Cumulé		1 795 066.36 €	1 858 611.61 €

=> Le compte administratif a été adopté par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nadine Darco)

3. **Délibération d'affectation des résultats**

=> Adoptée à l'unanimité.

4. **Vote des taux d'imposition 2020 (contributions directes)**

L'assemblée délibérante a adopté à l'unanimité le maintien des taux de contributions directes appliqués en 2019, pour l'année 2020, soit :

- Taxe d'Habitation : 25,60%
- Taxe Foncières sur les propriétés bâties : 29 %
- Taxe Foncières sur les propriétés non bâties : 65,67%

= > Adoptée à l'unanimité.

5. Vote des subventions aux associations

Il a été proposé à l'assemblée délibérante de statuer sur les subventions 2020 allouées aux associations. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, d'octroyer les subventions de la manière suivante :

Nom de l'association	Montant	Nom de l'association	Montant
Ch'ti bouts	16135 €	Nautic club de Rieulay	500 €
Agility club d'éducation canine	500 €	La Gaule Rieulaysienne	500 €
Club d'athlétisme ASRA	1 500 €	Amicale laïque	500 €
APE Rieulay	500 €	OMC	2 000 €
Pétanque rieulaysienne	500 €	Comité des Anciens	1 500 €
Association football club Rieulaysien	1200 €	Jardins d'Escarpes	500 €
Amicale pour le don du sang bénévole de Somain	100 €	Belotte rieulaysienne	500 €
Brin de cousette	500 €	Vieux Carbus	500 €
CREDO	500 €		
TOTAL			27 935 €

= > Adoptée à l'unanimité.

6. Budget Primitif 2020

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total – voté en 2020	1 478 571.03 €	1 355 025.78 €
Résultat R002 reporté		63 545.25 €
Total	1 478 571.03 €	1 478 571.03 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2020 y compris le compte 1068	175 177.13 €	340 686.60 €
Report à réaliser	19 630 €	63 970 €
Solde d'exécution reporté (001)	209 849.47 €	/
Total	404 656.60 €	404 656.60 €

TOTAL BUDGET	1 823 227.63 €	1 823 227.63 €
---------------------	-----------------------	-----------------------

= > Le Budget Primitif 2020 a été adopté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nadine Darcq)

7. Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activités

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la commune, pour permettre l'encadrement des enfants au sein de l'accueil de loisirs d'été, et la surveillance de la plage aménagée du site des Argales.

A ce titre, ont été créés :

- au maximum 8 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur ALSH ,
- au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 28/35^{èmes} dans le grade d'animateur territorial relevant de la catégorie B pour exercer les fonctions de maitre-nageur sauveteurs – Chef de poste,
- au maximum 3 emplois à temps non complet à raison de 20/35^{èmes} dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de maitre-nageur sauveteurs.

= > Adopté à l'unanimité.

8. Recrutement de vacataires

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés sur le recrutement de vacataires pour effectuer les missions relatives à l'encadrement d'enfants dans la cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires de la commune. => Adopté à l'unanimité.

9. Vacations funéraires

L'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent :

- Dans les communes dotées d'un régime de police d'Etat, sous la responsabilité du chef de circonscription, en présence d'un fonctionnaire de police délégué par ses soins ;
- Dans les autres communes, sous la responsabilité du maire, en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire.

L'intervention des fonctionnaires mentionnés à l'article L. 2213-14 donne lieu au versement d'une vacation pour chacune des opérations prévues ci-après :

- La fermeture du cercueil et la pose de scellés, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent ;
- La fermeture du cercueil et la pose de scellés, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

L'article L. 2213-15 du CGCT stipule que les opérations de surveillance mentionnées au premier alinéa de l'article L. 2213-14 donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 €.

L'assemblée délibérante propose de fixer le montant des vacations funéraires à 20 €. => Adopté à l'unanimité.

10. Attribution d'aides à l'économie d'énergie

Suite à l'examen des dossiers, il a été attribué une aide aux économies d'énergie à Madame Alice SILCZAK pour l'installation d'une chaudière murale à condensation, ouvrant droit à une subvention de 300 euros. => Adopté à l'unanimité.

11. Redevance GRDF

L'assemblée délibérante a délibéré pour percevoir la redevance de la concession GRDF au titre de l'année 2020, en application du contrat de concession signé le 24 octobre 2002 pour une durée de 30 ans.

Redevance de concession 2020 GRDF : 284.90 € = > Adopté à l'unanimité.

12. Remise gracieuse dans le cadre du COVID-19

Face aux difficultés liées à la crise sanitaire COVID 19 pour les associations à vocation sociale qui occupent des locaux municipaux (bail de location) dans le cadre de leurs activités, et afin de soulager dans la mesure du possible leur trésorerie, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur la remise gracieuse des loyers de l'APSR pour les mois de mars et avril 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la remise gracieuse au profit de l'Association d'un montant de 789.63 € au profit de L'APSR. = > Adoptée à l'unanimité.

13. Questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avis de consultation du public est lancé dans le cadre d'un enregistrement d'un élevage de 250 vaches laitières par le GAEC du petit chemin situé 48 ter rue Antoine Mercier à Somain. Ce projet aura pour conséquence le développement de l'activité avec épandage sur plusieurs communes, dont Rieulay.

La consultation est organisée en mairie de Somain du 23 juin au 24 juillet 2020, où le public pourra prendre connaissance du dossier.

L'avis de consultation public est consultable sur le site internet de la commune de Rieulay.

Monsieur Dalla Costa informe l'assemblée que la technique d'enfouissement des lisiers sera utilisée par l'exploitant et que cette technique devrait limiter l'émanation des odeurs à la seule journée d'épandage.

- ❖ Monsieur Mackré expose les problèmes de vitesse excessive des camions de ramassage des poubelles au Chemin des Prés Madame. Monsieur Dalla Costa évoque également le contournement des camions poubelles rue Rombeau alors que son accès est limité au tonnage, et que ces passages occasionnent des fortes dégradations de la route.

Monsieur le Maire se rapprochera du SIAVED pour régler ces situations.